

# L'enseignement à Genève

## REPERES ET INDICATEURS STATISTIQUES

### A2. Effectifs - Disparités territoriales

**G**enève est un canton-ville ; malgré sa superficie relativement modeste, d'importantes différences peuvent toutefois être observées entre ses 45 communes. Deux illustrations en sont données ici, à travers les variations des effectifs scolarisés de l'enseignement primaire public d'une part et la proportion d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé d'autre part.

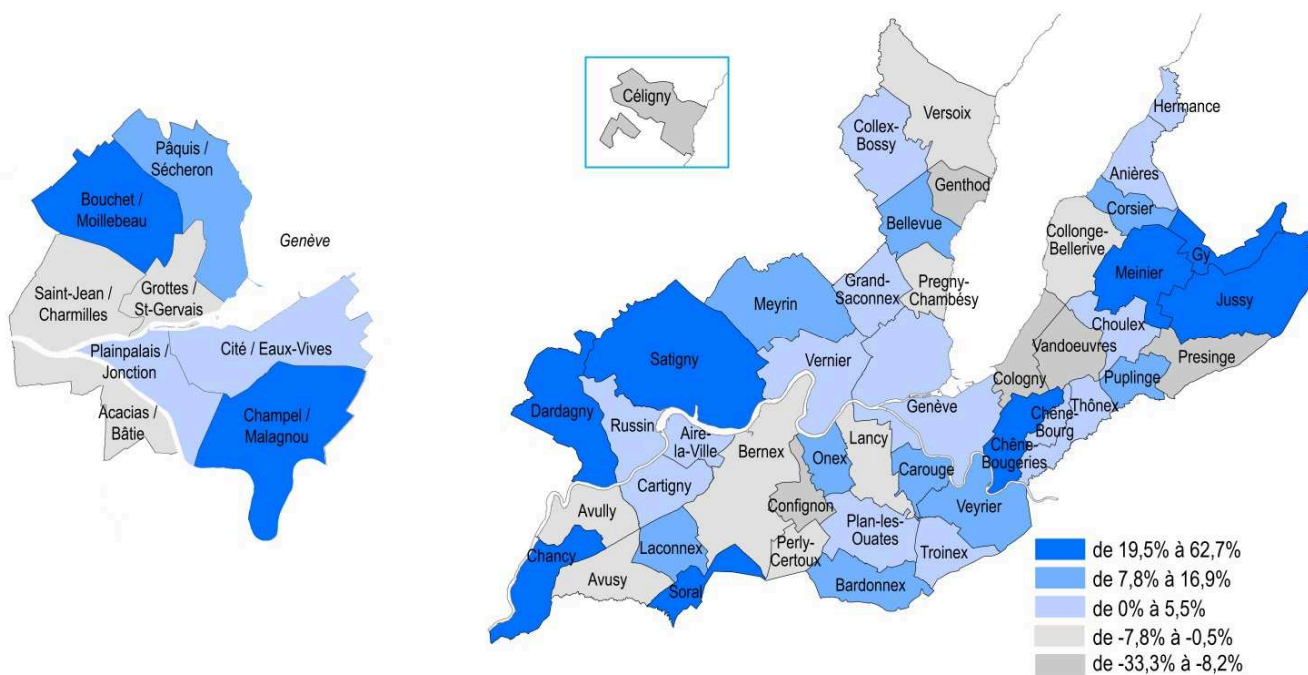
#### Enseignement primaire public : des variations d'effectifs très différentes d'une commune à l'autre

Entre 2010 et 2017, les effectifs de l'enseignement primaire public ont connu, au niveau cantonal, une augmentation de 5% (voir fiche *A1. Effectifs scolarisés dans l'enseignement public et privé*). Ce chiffre, résultat d'une baisse soutenue des effectifs jusqu'en 2012 avec l'introduction du concordat HarmoS et d'une croissance des effectifs à partir de 2013 liée à de forts gains migratoires, recouvre par ailleurs d'importantes différences entre les communes du canton. Rappelons que les directions des établissements du primaire sont en effet tenues d'accueillir dans leurs écoles les élèves du quartier ou de la commune, même si, d'une part, le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) peut les inscrire dans une autre école, pour rationaliser l'organisation lorsque les élèves d'une commune ou d'un quartier sont en nombre insuffisant ou au contraire trop nombreux, et que d'autre part, les directions répondent favorablement aux demandes de dérogation d'affectation formulées par les parents si celles-ci sont justifiées et ne mettent pas à mal l'organisation des classes (voir *Pour comprendre ces résultats*). L'étendue des disparités communales doit toutefois être relativisée, car les variations les plus importantes en pourcentage sont localisées pour la plupart dans des communes à faibles effectifs.

Vingt-neuf communes ont connu une hausse des effectifs scolarisés sur leur territoire entre 2010 et 2017, cette augmentation allant de +0,2% au Grand-Saconnex à +63% à Chancy (soit 84 élèves supplémentaires pour l'école de cette commune rurale qui a dû ouvrir 4 classes) (voir *A2.a*). D'autres communes dont les effectifs ont aussi augmenté ont également ouvert des classes : Satigny (+4 classes), Meinier (+2 classes) ou Soral (+1 classe). Cependant le lien entre hausse des effectifs et ouverture de nouvelles classes n'est pas systématique : une hausse peut en effet être absorbée dans les classes existantes si sa répartition dans les huit degrés et le taux de remplissage des classes le permettent (éventuellement en créant des classes multi-degrés) (voir fiche *C2. Taille des classes au primaire*).

En termes de nombres absolus d'élèves, les hausses les plus importantes sont enregistrées dans des communes de la couronne périurbaine : Meyrin, qui scolarise près de 280 élèves supplémentaires (soit +16%) comparativement à 2010, Carouge (+200 élèves environ, soit +13%) et Chêne-Bougeries (+160 élèves environ, soit +30,5%). Dans ces trois communes, l'afflux d'élèves est essentiellement dû à la construction de nouveaux logements.

#### A2.a Variation des effectifs de l'enseignement primaire public, selon la commune de scolarisation et le secteur (pour la Ville de Genève), entre 2010 et 2017



Source : SRED/nBDS, état au 31.12.2010 et au 31.12.2017.

Quatorze communes ont, à l'inverse, connu une baisse des effectifs entre 2010 et 2017, comme par exemple Presinge qui connaît la plus forte baisse en pourcentage du fait de sa petite taille (-33%, soit moins 14 élèves). Les plus fortes baisses en nombres absolus d'élèves du primaire concernent Genthod (-70 élèves), Versoix (-67 élèves) et Confignon (-56 élèves). Parfois c'est la taille des classes qui a été revue à la baisse, mais dans la plupart des cas, la diminution des effectifs s'est accompagnée de fermetures de classes (-4 classes à Genthod et à Versoix, -3 classes à Confignon et à Bernex).

La proximité de la frontière a également un effet sur la variation des effectifs scolarisés dans certaines communes. Jusqu'en 2017, les élèves frontaliers étaient accueillis « dans la limite des places disponibles » et l'on comptabilise, cette année-là dans les écoles primaires du canton, un peu plus de 1'000 élèves résidant en France voisine, soit environ 3% des effectifs du primaire (voir *A3. Flux d'élèves dans l'espace franco-valdo-genevois, actualisation à paraître*). Entre 2010 et 2017, certaines communes ont connu une augmentation du nombre des élèves venant de France voisine parallèlement à une baisse du nombre des élèves résidant dans le canton : c'est ainsi le cas de Troinex (+35 élèves frontaliers et -29 élèves résidents) ou d'Avusy (+20 élèves frontaliers et -26 élèves résidents). Relevons que les élèves frontaliers sont de nationalité suisse dans 85% des cas, et que ces évolutions cachent parfois des déménagements d'un côté de la frontière à l'autre, avec des élèves déjà présents dans l'école qui passent de résidents à frontaliers.

En Ville de Genève, deux quartiers ont connu une progression de près de 20% des effectifs scolarisés au primaire : Bouchet/Moillebeau et Champel/Malagnou. Dans les deux cas, ce sont les arrivées en 1P, presque systématiquement plus importantes que les départs vers le cycle d'orientation (CO), qui en sont la principale cause. Dans le quartier Bouchet/Moillebeau, la réalisation de plusieurs centaines de nouveaux logements a également joué un rôle important dans la hausse des effectifs. Dans le quartier Champel/Malagnou, les arrivées d'élèves en provenance de l'extérieur du canton accentuent l'augmentation des effectifs.

La construction de nouveaux logements n'implique toutefois pas nécessairement une hausse du nombre d'élèves. Ainsi, le quartier Saint-Jean/Charmilles a vu ses effectifs diminuer, en dépit de la réalisation d'environ 450 nouveaux logements entre 2010 et 2017. Les élèves qui y ont emménagé n'ont en effet pas compensé les départs s'étant produits par ailleurs.

### Près de 70% de la hausse des effectifs du primaire entre 2016 et 2017 se concentre sur huit communes et trois secteurs de la Ville de Genève

Entre 2016 et 2017, les effectifs de l'enseignement primaire ont crû de près de 760 élèves à l'échelle du canton, dont environ 530 dans seulement huit communes et trois secteurs de la Ville de Genève. À Meyrin, la mise sur le marché en 2016 et 2017 de plusieurs centaines de nouveaux logements, essentiellement dans le nouveau quartier des Vergers, est le principal facteur de la hausse des effectifs scolarisés. À noter que la commune a favorisé l'emménagement de Meyrinois dans certains immeubles des Vergers, qui ont souvent libéré de grands appartements sous-occupés, où des familles les ont remplacés.

Pour la plus grande partie des autres communes et secteurs de la Ville détaillés dans le tableau **A2.b**, ce sont des arrivées de 1P plus importantes que les départs vers le CO qui expliquent avant tout les hausses du nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement primaire.

#### A2.b Variation des effectifs<sup>(1)</sup> de l'enseignement primaire public, selon la commune de scolarisation et le secteur (pour la Ville de Genève), entre 2016 et 2017

	2016	2017	Variation 2016-2017		Part dans la hausse globale du canton
			Effectifs	En %	
Genève-Ville	11'204	11'329	+125	+1%	16.5%
Cité / Eaux-Vives	1'176	1'217	+41	+3%	5.4%
Plainpalais / Jonction	1'559	1'598	+39	+3%	5.1%
Champel / Malagnou	1'980	2'007	+27	+1%	3.6%
Autres secteurs de la Ville	5'469	5'502	+33	+1%	2.4%
Meyrin	1'912	2'008	+96	+5%	12.7%
Chêne-Bougeries	609	681	+72	+12%	9.5%
Vernier	2'828	2'900	+72	+3%	9.5%
Thônex	989	1'033	+44	+4%	5.8%
Plan-les-Ouates	1'097	1'139	+42	+4%	5.5%
Veyrier	854	890	+36	+4%	4.7%
Carouge	1'683	1'714	+31	+2%	4.1%
Versoix	972	1'000	+28	+3%	3.7%
Autres communes	11'976	12'188	+212	+2%	28.0%
<b>Total</b>	<b>34'124</b>	<b>34'882</b>	<b>+758</b>	<b>+2%</b>	<b>100.0%</b>

N.B. L'exhaustivité des communes se trouve dans le classeur Excel.

<sup>(1)</sup> Élèves scolarisés sur le territoire genevois, non compris les élèves de l'école climatique genevoise (Corbeyrier – VD).

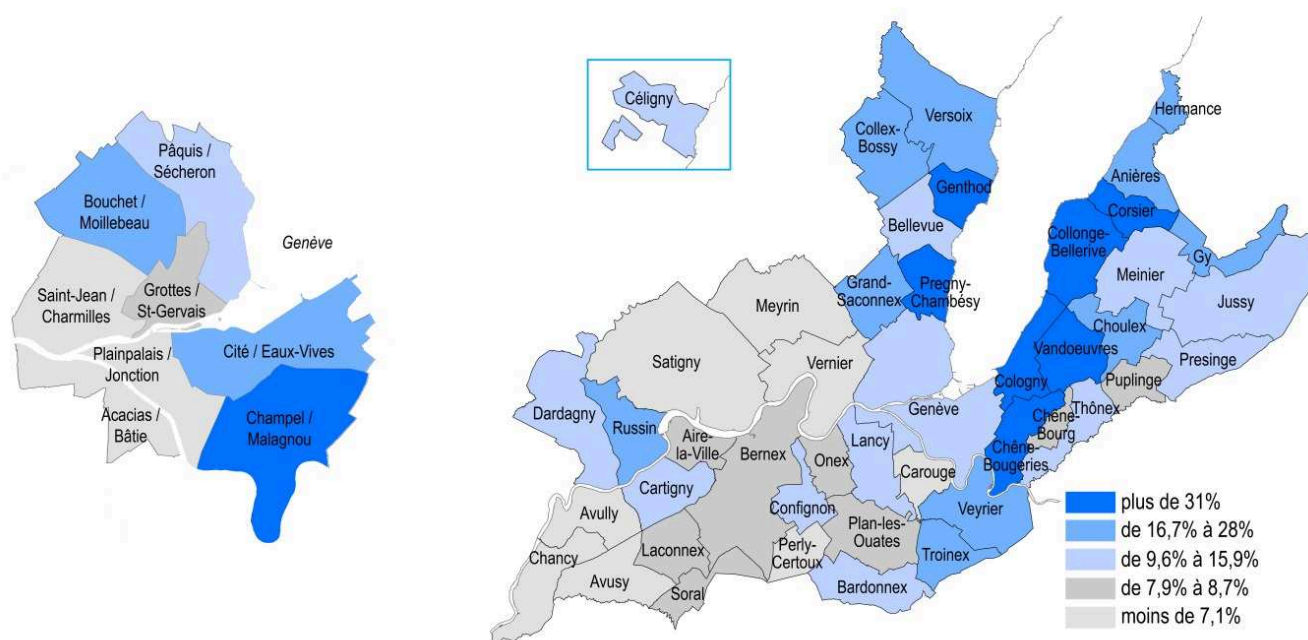
Source : SRED/nBDS, état au 31.12.2016 et au 31.12.2017.

En ce qui concerne la hausse observée à Plan-les-Ouates, il faut relever que celle-ci s'est essentiellement produite à l'école intercommunale du Sapay, partagée avec Lancy, mais dont les élèves sont comptabilisés uniquement sur Plan-les-Ouates (commune où est implantée l'école). La hausse découle presque totalement de nouveaux logements construits à Lancy et si l'on ne considère que les autres écoles de Plan-les-Ouates, la commune a en réalité perdu 16 élèves entre 2016 et 2017.

### La part de l'enseignement privé reflète la géographie socioprofessionnelle du canton

Sur l'ensemble du canton, les élèves scolarisés dans l'enseignement privé (du primaire au secondaire II général) représentent environ 18% du total des effectifs (public et privé, voir fiche **A1**). Les frais d'écologie de l'enseignement privé, plus ou moins élevés selon les établissements (de 4'000 francs à plus de 20'000 francs par année scolaire selon l'établissement et le niveau d'enseignement) conditionnent l'accès à cet enseignement en grande partie aux ressources financières de la famille ou à la participation des employeurs (entreprises multinationales, organisations internationales). Il n'est donc pas surprenant que les élèves fréquentant une école privée résident plus fréquemment dans les communes situées sur les rives ou à proximité du lac, où se concentre la population la plus aisée sur le plan social, parfois en situation de migration professionnelle de haut niveau, et souhaitant souvent une scolarité en anglais pour leurs enfants. Ainsi, plus de 30% des élèves domiciliés à Genthod, Corsier, Collonge-Bellerive et Chêne-Bougeries sont scolarisés dans le privé et c'est même plus de 40% à Vandoeuvres, Pregny-Chambésy et Cologny (voir **A2.c**).

### A2.c Proportion d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé (CITE 0 à 3)<sup>(1)</sup>, selon la commune de domicile et le secteur (pour la Ville de Genève), en %, 2017



<sup>(1)</sup> Élèves scolarisés dans les degrés primaire, secondaire I et secondaire II de type général et domiciliés dans le canton.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.2014

À l'inverse, les communes dont la population est plutôt modeste connaissent en général des taux de fréquentation de l'enseignement privé relativement faibles (autour de 5% à Meyrin et Vernier). Lancy, qui accueille sur son territoire deux des écoles privées les plus importantes en termes de nombre d'élèves (Institut international de Lancy et Institut Florimont), se caractérise aussi par une population scolaire de milieu plutôt modeste qui fréquente assez rarement une école privée (un peu moins de 10%).

Des différences du même ordre s'observent entre les quartiers de la Ville de Genève, avec plus de 31% d'élèves scolarisés dans le privé parmi ceux résidant dans la zone de Champel/Malagnou, contre moins de 5% dans le quartier Acacias/Bâtie.

**Bernard Engel, Odile Le Roy-Zen Ruffinen**  
(éd. Narain Jagasia)

### Pour en savoir plus

- *Annuaire statistique de l'enseignement public et privé à Genève*  
<https://www.ge.ch/recherche-education/statistiques/annuaire.asp>
- *Tableau de bord de l'évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement primaire par quartier*  
<https://www.ge.ch/recherche-education/previsions/resultats.asp>

### Pour comprendre ces résultats

Les données utilisées proviennent de la base de données scolaires (nBDS) du canton de Genève et reflètent son état au 31 décembre de chacune des années considérées.

#### *Commune de scolarisation / commune de domicile*

En ce qui concerne l'enseignement primaire, la fréquentation d'une école donnée est liée à la proximité géographique du domicile de l'élève, mais la commune de scolarisation peut différer de la commune de domicile : « Les enfants doivent en principe fréquenter l'école de leur commune ou de leur quartier. Néanmoins, pour des motifs reconnus valables et si l'organisation des classes le permet, le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) peut autoriser des enfants à fréquenter les classes d'une autre commune ou d'un autre quartier. Lorsque les élèves d'une commune ou d'un quartier sont en nombre insuffisant ou lorsqu'ils sont trop nombreux pour l'organisation rationnelle de l'enseignement, le DIP peut pour sa part les inscrire dans une autre école. » (source : site Internet du DIP - Art. 24 du Règlement de l'enseignement primaire C 1 10.21 du 7 juillet 1993 : [https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg\\_C1\\_10p21.html](https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_C1_10p21.html))

Les figures **A2.a** et **A2.b** se réfèrent à la population d'élèves de l'enseignement primaire régulier public scolarisée dans les différentes communes, indépendamment de leur lieu de domicile.

La figure **A2.c** se réfère à la population d'élèves de l'enseignement privé des degrés primaire (CITE 0 et 1), secondaire I (CITE 2) et secondaire II (CITE 3) de type général (les écoles privées professionnelles n'étant pas recensées dans la nBDS), considérée selon la commune de domicile des élèves.

Les bornes des classes des légendes des cartes correspondent aux valeurs réellement observées, ce qui explique leur discontinuité.

### Législature 2018-2023

Le département de l'instruction publique, de la culture et du sport a changé d'appellation en juin 2018 et se nomme dorénavant département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse. L'acronyme DIP ne change pas.

Lien vers les données: [www.ge.ch/recherche-education/ris/](http://www.ge.ch/recherche-education/ris/)